

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat dresse le bilan du Programme de législature

Le Conseil d'Etat constate que la quasi-totalité des objectifs définis dans le Programme de législature 2007-2012 aura pu être réalisée d'ici le 30 juin 2012. Des montants compris entre 180 millions en 2009 et 355 millions cette année ont été consacrés à la réalisation des 28 mesures planifiées. Ce bilan traduit aussi l'engagement collégial du Gouvernement autour des priorités de la législature.

1. La consolidation des atouts du canton pour sa croissance future. Le canton ayant assaini durablement sa situation financière, le Conseil d'Etat a pu donner des impulsions significatives dans le domaine des infrastructures: Mise en service du Métro m2, construction de la halte Prilly-Malley permettant le développement du RER, préfinancement et études relatives à la 3ème et 4ème voie CFF en collaboration avec Genève, dépôt de cinq projets d'agglomération ou encore en matière culturelle le nouveau projet de Musée cantonal des Beaux-Arts, etc.

Afin de soutenir la croissance du canton, le Gouvernement a adopté la politique d'appui au développement économique et redynamisé la promotion économique vaudoise. Face aux revers conjoncturels, il a mis en place en 2009 un dispositif anticyclique d'investissements, renforcé en 2011 par un plan de préfinancements dans trois domaines: industrie et innovation ; infrastructures et agglomérations ; efficacité énergétique et énergies renouvelables.

2. La recherche de réponses à l'évolution démographique et aux problèmes sociaux: la dynamique démographique exceptionnelle du canton a conduit à une adaptation de l'offre de formation et de soins ; en particulier : harmonisation du système scolaire (LEO), ouverture de classes dans l'enseignement obligatoire, au gymnase et dans la formation professionnelle ; développement des filières d'études dans les hautes écoles, extension de la HEIG-VD, construction du bâtiment Géopolis à l'UniL ; rénovations et extensions d'EMS, poursuite du projet d'hôpital Riviera-Chablais. Pour prévenir et combattre la marginalisation sociale, le Conseil d'Etat a mis en oeuvre des

mesures en faveur des populations fragilisées ; notamment: introduction des prestations complémentaires familles, pérennisation du programme FORJAD (formation des jeunes adultes en difficulté), renforcement de la protection de la jeunesse et de l'Office du tuteur général, lutte contre les effets de seuil.

3. La poursuite de laréforme du secteur public: tout en conservant la maîtrise financière, le Gouvernement a réorganisé fondamentalement des secteurs clés de l'Etat: nouvelle organisation policière, réorganisation de la chaîne judiciaire (Codex_2010) sur les plans du droit public et des procédures pénale et civile notamment, renforcement du dispositif pénitentiaire, ainsi que nouvelle politique salariale de l'Etat.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a contribué à revivifier l'institution communale en poursuivant l'encouragement aux fusions et en créant une plateforme de réflexion et de mise en oeuvre canton-communes. Il a lancé en outre une démarche continue de simplification des procédures administratives et de déploiement de la cyberadministration.

En dehors de la réalisation des projets annoncés, le Conseil d'Etat s'est laissé une marge de manoeuvre pour faire face aux imprévus et a pris, lorsqu'il le fallait et de manière pragmatique, des mesures complémentaires au programme de législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 01 - Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09

TÉLÉCHARGEMENT(S)

pres-120123-bilan_programme_legislature BilanLégislature2007 2012 final